



**MOT DE CIRCONSTANCE
DE L'HONORABLE ISIDORE MVOUBA,
PRESIDENT
DU PARLEMENT REUNI EN CONGRES
A L'OCCASION
DE LA PRESTATION DE SERMENT
DES MEMBRES DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE**

Brazzaville, le 3 Mai 2024

- **Vénérable Président du Sénat ;**

- **Monsieur le Ministre du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs, représentant le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public, chargé des relations avec le Parlement ;**

- **Honorables et Vénérables Congressistes ;**

- **Distingués Invités ;**

- **Mesdames et Messieurs en vos rangs, grades et qualités ;**

- **Chers Amis ;**

C'est toujours une agréable occurrence, pour le Parlement congolais, de se réunir afin d'accomplir un devoir républicain, à la demande du Magistrat Suprême.

Je salue ici de façon particulière, la présence effective dans cette salle du Président du Sénat, le Vénérable Pierre NGOLO et du Premier Président de la Cour Suprême, Monsieur Henri BOUKA.

Qu'ils en soient remerciés.

Ainsi donc, les parlementaires que nous sommes, viennent d'assister à l'engagement solennel des femmes et des hommes de qualité, membres de la Haute Cour de Justice ; engagement pris en ce lieu mythique, cœur battant de la démocratie de notre pays.

Est-il besoin de rappeler les raisons pour lesquelles cet acte, hautement significatif, se déroule de traditions, devant les honorables députés et les vénérables sénateurs mandatés par le peuple souverain !

Il ne serait pas superfétatoire d'affirmer que c'est surtout pour faire prendre aux Juges, la conscience du poids de la charge qui leur incombe.

En conséquence, je ne pourrais douter un seul instant du sentiment de lourde responsabilité qui vous anime en ce moment, face à votre serment que vous venez brillamment de prendre.

L'état d'esprit qui vous anime de façon bien heureuse est symptomatique pour toute personne appelée à accomplir des missions constitutionnelles de haut niveau, en tant que juges d'une institution singulière, spéciale, particulière.

D'ici, je vois des Hommes et des Femmes de droit, des Hauts Juges expérimentés, des Hauts Juges inventifs et chevronnés, en somme des Hommes et des Femmes de devoir.

Je suis d'avance convaincu que l'esprit de corps, la légendaire solidarité du monde judiciaire, agira dans le sens indiqué par la lettre et l'esprit de votre serment.

J'en appelle à l'osmose du monde éclairé qui est le vôtre pour bonifier votre mandat.

C'est mon vœu le plus ardent.

Pour tout dire, vous avez à exercer avec impartialité et toujours avec intégrité des fonctions bien encadrées par la Constitution, ainsi que les autres lois de la République, chaque fois que la Nation aura besoin de vous.

A ces occasions, autant que faire se peut, chers frères et sœurs, ayez à l'esprit, les incessantes exhortations du Premier Magistrat de notre pays, qui n'a de cesse de demander, à juste raison, que la justice du Congo soit exemplaire et incontestable.

Ce n'est pas un vœu pieux, vous l'avez compris.

A la vérité, il s'agit d'une conviction fortement chevillée au corps de l'enfant d'Edou.

A cet effet, la répétition étant l'amie de la raison, il me plait de vous renvoyer aux graves interpellations du Président de la République à votre endroit, rappelez-vous, lors de la rentrée judiciaire solennelle du 17 janvier 2024 au palais des congrès de Brazzaville.

Toute chose étant égale par ailleurs, vous êtes appelés, sans coup férir, à « appliquer la loi dans toute sa rigidité et de promouvoir le triptyque RIGUEUR-INTEGRITE-EFFICACITE, pour ne pas capituler devant l'emprise rampante de l'impunité », pour paraphraser le Président de la République.

Mesdames et Messieurs les Juges ;

Que dire du serment ?

Le mot serment vient du latin « Sacramentum », qui veut dire, je cite : « dépôt soumis aux dieux en gage de bonne foi », fin de citation.

Vous êtes ainsi face aux dieux, j'ose dire, pour ne pas dire face à Dieu.

En effet, dans l'antiquité gréco-romaine, le serment était un acte généralisé au plan civique, religieux, militaire, juridique et entre particuliers.

C'est à ce titre qu'un homme bien-pensant de cette époque s'écriait, je cite : « Si je fais un faux serment, que les dieux me donnent à foison les maux qu'ils donnent à quiconque les offense par un parjure !», fin de citation.

Puisse nos dieux que nous avons dans nos différents crédos, ce Dieu unique en réalité qui œuvre par vocation dans son infini bonté pour la fidélité, la loyauté et surtout le bonheur des Hommes et le respect du serment, vous accompagner dans l'exercice combien difficile et délicate de vos missions.

Vous aurez ainsi mérité de la confiance du peuple congolais qui appelle de tous ses vœux une justice équitable et sans parti pris, soit une justice juste, passez-moi la tautologie

Mesdames et Messieurs les Juges ;

Bon vent et pleins succès à vous toutes et vous tous.

Vive la Justice !

Vive le Parlement réuni en congrès !

Vive la République !

Vive le Congo éternel !

Je vous remercie.